



VILLE DE GEMBOUX

PERMIS D'URBANISME

LISTE DES DOCUMENTS ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES À FOURNIR

- Demande de permis d'urbanisme (annexe 20 – formulaire J) en 2 exemplaires ✓
- Attestation de l'architecte (annexe 21 – formulaire K) en 2 exemplaires ✓
- Attestation de l'architecte soumise au Visa (annexe 22 – formulaire L) en 2 exemplaires ✓
- Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement en 2 exemplaires ✓
- Extrait du plan de secteur en couleurs en 2 exemplaires ✓
- Exigences d'isolation thermique et de ventilation (formulaire 1 ou 2)¹ en 2 exemplaires ✓
- Statistique des permis de bâtir (modèle I ou II)² en 1 exemplaire ✓
- Photographies significatives du bien et du voisinage (minimum 3 différentes) en 2 exemplaires ✓
- PLANS comprenant : en 6 exemplaires ✓
 - plan de situation (1/5000 ou 1/10000)
 - plan d'implantation (1/500)
 - plans de la situation existante (1/50)
 - plans de la situation projetée (1/50)

Sur le plan d'implantation doivent notamment figurer les constructions environnantes dans un rayon de 50m des limites de la parcelle (art. 285 du CWATUP).

Les plans seront numérotés (1/x, 2/x, ..., x/x).

EN CAS D'ENQUÊTE PUBLIQUE :

- Vue axonométrique du projet en 4 exemplaires
- Extrait cadastral en 1 exemplaire
- Liste des propriétaires dans un rayon de 50 m des limites de la parcelle en 1 exemplaire

EN CAS DE DÉROGATION :

- Lettre de motivation relative aux dérogations demandées en 1 exemplaire

¹ formulaire 1 : bâtiments à construire ou à transformer avec changement d'affectation
formulaire 2 : bâtiments à transformer sans changement d'affectation

² modèle I : bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation
modèle II : bâtiments destinés exclusivement ou principalement à un autre usage que l'habitation